

# SANTE-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

---

<p><b>Conseil régional</b> <b>Réunion des 5 et 6 juillet 2007</b></p>
---

**Intervention d'Eric Le Bour**  
**Convention additionnelle au CPER 2007-2013 relative à**  
**l'observation de la santé en Bretagne**  
**La désertification médicale**

Monsieur le Président,  
Cher(e)s collègues,

Je me félicite de la présence, à l'ordre du jour, de deux dossiers concernant la santé publique. Elle démontre, une nouvelle fois, les exigences que se fixe la Région à propos d'un sujet ne s'appliquant pas à ces propres compétences.

Cela m'amène à traiter ces deux bordereaux au sein d'une seule et même intervention.

La Région Bretagne a cofinancé les travaux de l'Observatoire Régional de Santé en Bretagne dans le cadre du précédent Contrat de Plan et nous adhérons à la convention présentée par le Préfet de Région afin de poursuivre l'action engagée.

En effet, déjà en 1999, le groupe communiste au Conseil Régional de Bretagne considérait que la mise en place d'un système de soins ne pouvait se faire qu'après étude des besoins de la population et qu'il était nécessaire de prendre en compte trois dimensions indispensables : l'aménagement du territoire, la concertation et l'engagement sur les moyens.

Nous affirmions aussi « *La réussite des évolutions indispensables exige la mise en œuvre de moyens importants, programmés sur plusieurs années pour que les projets d'aujourd'hui soient la réalité de demain* ».

Ce que nous exprimions, il y a 8 ans, confirme la nécessité de disposer d'informations précises sur la santé des Bretonnes et des Bretons et sur les moyens à mettre en place pour apporter les réponses nécessaires aux besoins.

L'Observatoire de la Santé en Bretagne doit être un outil pour permettre de pointer les besoins et proposer des aménagements et réponses nécessaires pour que tous nos concitoyens puissent bénéficier de soins de qualité quels que soient ses conditions de vie et le lieu de résidence.

Et cela, d'autant plus, qu'en matière de santé publique, nous assistons à une remise en cause de notre système par la mise en œuvre de plans successifs de l'Etat. Tout est ramené à une question d'argent, or la santé ne peut être traitée comme une marchandise. On ne choisit pas d'être malade, on ne choisit pas d'avoir besoin de soins. L'objectif actuel est de diminuer les dépenses de santé remboursées et non les dépenses de santé. S'il y a une augmentation des dépenses non remboursées, il y a, de fait, une sélection des patients.

La mise en place des différentes franchises, celles qui existent et celles que l'on nous promet (4 forfaits de 10 euros sur les consultations, les médicaments, les examens biologiques, et l'hospitalisation), porte atteinte à notre système de santé solidaire et cela n'est pas acceptable.

A ce sujet, j'avais l'intention de déposer un vœu. Dans le souci de respecter le règlement intérieur ne permettant pas de formuler un vœu consacré à la politique nationale, je ne le présenterais pas.

Celui-ci avait pour objet d'interpeller le gouvernement au sujet du projet de franchise médicale. Cette franchise renforcerait les politiques agressives de culpabilisation des patients soi disant « abusant de la protection sociale ».

Nous considérons que cette réforme est une grave atteinte au système de santé solidaire actuel et qu'il conduirait à une médecine à plusieurs vitesses dont les premières victimes seraient les plus démunis.

Dans ce contexte de réduction des dépenses de santé, nos hôpitaux souffrent d'un manque de moyens évident et les conditions de travail des personnels se dégradent avec un développement important des emplois précaires.

Pour exemple, aujourd'hui, le Centre Hospitalier de Quimperlé se trouve être l'objet de la logique de maîtrise des dépenses de santé de l'Etat.

En effet, la fermeture des services, chirurgie et maternité a été annoncée. Pourtant, le nombre de naissances est largement supérieur au seuil requis de 300 accouchements par an.

Ce projet intervient dans un contexte économique et social particulièrement bouleversé dans le bassin d'emplois de Quimperlé, caractérisé notamment par de multiples restructurations d'entreprises et des plans de suppression d'emplois.

Au profit de la rationalisation des moyens, ce sont les services publics de proximité, en général et y compris dans le secteur de santé, qui sont mis à mal. La disparition d'un hôpital disposant de services de médecine, de chirurgie et d'obstétrique est vue comme la fin du principe fondamental d'égal accès pour tous à des soins de qualité. La répartition de l'offre de soins participe à la préservation du lien social et à l'équilibre du territoire.

Ainsi, pour faire face à la désertification médicale, les élus communistes soutiennent les projets de maisons de santé, élaborés en collaboration avec la Mission Régionale de Santé. Celles-ci favoriseront le regroupement des professionnels permettant une meilleure proximité et une offre de soins structurée et organisée. Nous espérons que cette démarche aboutira.

Par ailleurs, dans ce bordereau relatif à la désertification médicale, il est précisé qu'un des freins à l'installation de jeunes médecins généralistes, en milieu rural, est notamment l'insuffisance des services à la population.

Depuis de nombreuses années, nous assistons à la diminution voire la suppression de nombreux services publics de proximité, l'intégration européenne les obligeant à revoir leur organisation dans une optique d'efficacité et surtout de concurrence.

Le Centre Hospitalier de Quimperlé en est un exemple.

De plus en plus, des territoires bretons se trouvent totalement isolés, les services publics n'assurant plus leur principe d'égalité d'accès.

Ainsi, en tant qu'élu régional, il est de notre devoir d'intervenir auprès de l'Etat pour contrecarrer cette politique de casse des services publics.

Je vais terminer mon intervention, Mr le Président, en appelant au plus large rassemblement de la diversité des forces et personnalités progressistes pour œuvrer dans le sens de la défense de notre système de soins, de l'aménagement et du développement durable de notre territoire.